

AVIS



Municipalité de Saint-Aimé

285, Bonsecours, C.P. 240
Massueville (Québec)
J0G 1K0
Tél.: 450 788-2737

Télécopieur: 450 788-3337

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES (PCTFA)

Le 3 février dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Laurent Lessard, a annoncé que le gouvernement du Québec mettait un terme à la réforme du PCTFA annoncée le 17 mars 2016 devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2017.

Au mois de décembre 2016, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avait acheminé aux municipalités des fichiers d'indication de paiement comportant le nouveau taux de crédit applicable (78 %). Le MAPAQ ne fournira aucun nouveau fichier d'indication de paiement et, dans tous les cas, il procédera aux ajustements directement auprès des propriétaires fonciers. Aussi, les municipalités qui ont déjà fait parvenir aux contribuables leur compte de taxes n'ont aucune action à effectuer. Pour les municipalités qui n'auraient pas encore préparé ou expédié les comptes de taxes, le taux de crédit communiqué en décembre 2016 (78 %) doit être appliqué.

Toute demande d'information peut être adressée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en composant sans frais le 1 866 822-2140 (option 1) ou en écrivant à info.taxes@mapaq.gouv.qc.ca.

Francine B. Lambert

Francine B. Lambert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

